

Le renforcement de l'horaire de français en collège et au lycée : une urgence

Depuis 1977 et la réforme Haby, les horaires de français en collège n'ont cessé de diminuer et notamment les heures dédoublées. Ils ont suivi la même logique au lycée avec les réformes successives. Jamais les collègues rencontrés lors des stages n'ont autant insisté sur les difficultés de maîtrise de la langue, de compréhension de l'écrit, éprouvées par les élèves -francophones ou allophones- et qui sont un réel frein à l'enseignement du français, mais pas seulement. Maîtrise de la langue française et compréhension de l'écrit sont en effet le socle nécessaire à de très nombreuses disciplines du second degré. Elles sont également un enjeu majeur de démocratisation et de réduction des inégalités. L'expression orale dans un français normé est aussi un point d'importance, dans la perspective des examens et plus largement dans celle de l'insertion sociale future de nos élèves. Par aveugle des programmes, de la formation initiale et continue, cet enseignement de la langue orale suppose du temps scolaire. Sans cela, cet apprentissage crucial se fait hors de l'école, pour les seuls élèves dont les familles ont le capital culturel et social, ce qui n'est pas acceptable. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans doit avoir pour objectif que l'ensemble des élèves arrive au terme de celle-ci en maîtrisant leur langue maternelle ou seconde. Dans cette optique, plutôt que des dispositifs d'aide aux élèves, ne faut-il pas envisager un renforcement de l'horaire de français pour l'ensemble des élèves, en collège et au lycée ? L'inscription dans les grilles horaires d'heures dédoublées en français est à revendiquer plus fortement.

Laetitia Benoit et Sonia Mollet, Secteur Contenus